

Deuxième phase d'un procès historique

LA FRANCE RECONNAIT SES TORTS ET LIBERE ROPARZ HEMON

Après un supplément d'enquête de six semaines, la seconde phase du procès de Roparz HEMON - lef chef incontesté de la renaissance linguistique et culturelle bretonne - vient de se dérouler à la Cour de Justice de Rennes, dans l'une des vastes salles de l'historique Parlement à l'atmosphère si lourde du souvenir de ses Conseillers, défenseurs acharnés des libertés du peuple breton jusqu'en 1789 le premier souci de la Révolution Française ayant été de dissoudre les Etats de Bretagne, laissant ce pays sans défense face aux entreprises d'unification et de centralisation à outrance poursuivies sans relâche par les gouvernements français successifs.

La véritable signification du procès

Ce bref ^{de la perte} rappel des droits les plus chers de la Bretagne n'est pas inutile. Il permet de situer le fait qu'un des meilleurs de ses fils ait été jugé, pour le motif certes inavoué mais réel, d'avoir consacré toute son énergie et sa science au service de la langue bretonne, dans ce lieu même qui avait été si longtemps le refuge des droits imprescriptibles de la nation bretonne.

Dans d'autres pays, on comprend mal que la France, dont on a si souvent dit qu'elle était le pays de la démocratie, puisse faire preuve de tant d'incompréhension et d'intolérance.

20 ANS de travaux forcés

Le 15 Mars dernier, au cours de la première audience à laquelle assistaient, en plus des journalistes locaux, un observateur britannique et divers correspondants de presse, Roparz HEMON avait principalement eu à répondre d'avoir occupé le poste de secrétaire des émissions du poste radio-phonique de Rennes, auquel il apporta une collaboration uniquement culturelle et non politique comme il le lui était reproché.

Les débats, qui se déroulèrent dans une atmosphère de nervosité officielle, laissaient prévoir une condamnation sévère. Mais l'accusation ne put diriger à sa guise les débats, par suite du retentissement que n'aurait pas manqué d'avoir le procès, non seulement en Bretagne, mais aussi dans les pays amis.

Pour éviter un scandale trop évident, on décida alors de renvoyer l'affaire pour un supplément d'information, dont l'étude d'un document important parvenu au dernier moment fut le prétexte. Il s'agissait de la traduction infidèle d'un article en breton de Roparz HEMON, traduction que la défense se refusa à reconnaître valable, dont le but était de montrer les sentiments anti-français de l'auteur, et de faire admettre le chef d'inculpation d'intelligence avec l'ennemi qui n'avait pas été retenu lors de l'instruction.

La cause de Roparz HEMON se trouvait de ce fait singulièrement compromise, et il était à craindre que la peine fixée soit encore aggravée. Certaines augures bien en Cour annonçaient déjà vingt ans de travaux forcés.

La Foule des grands procès

Aussi l'émotion était-elle à son comble en Bretagne, où le mouvement en

faveur de la langue bretonne est le signe le plus manifeste du réveil des idées nationales. Un public nombreux, dont on devine l'appréhension avait envahi la salle bien avant l'heure fixée pour la reprise du procès, Vendredi 31 mai.

SIX SEMAINES DE REFLEXION: LA FRANCE ABANDONNE L'ACCUSATION

Pourtant, à la surprise et à la satisfaction générale, les choses se passèrent tout autrement cette fois. Autant il s'était dégagé de la première audience une étrange impression de sévérité que ne justifiait aucunement la réalité des faits, autant l'atmosphère de la seconde fut à l'apaisement. L'accusation abandonna successivement tous ses griefs, et dès lors, l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi ne pouvait plus être maintenue.

Roparz HEMON renouvelles ses explications

A la demande du président du Tribunal, Roparz HEMON renouvelle ses explications. Professeur de langue anglaise au Lycée de Brest, il fut mobilisé en 1939 et blessé grièvement au visage par un lance-flamme alors qu'en pleine débâcle il rejoignait son unité en première ligne après une percée. Fait immédiatement prisonnier, il fut conduit en Allemagne et dirigé dans un camp réservé aux Bretons. Il dut à la gravité de son état d'être rapatrié après un bref séjour dans ce camp, et de retour à Brest, il obtint un congé de longue durée pour raison de santé.

Un grief : Radio-Rennes était neutre, mais breton...

C'est alors que Roparz HEMON reçoit la visite du directeur allemand de Radio-Rennes, qui le prie d'accepter le poste de secrétaire aux émissions en raison de sa grande connaissance de la langue bretonne. S'adressant à un prisonnier de guerre en congé de captivité, la requête était en réalité un ordre déguisé. Roparz HEMON accepte donc, et les autorités françaises doivent elles-mêmes reconnaître aujourd'hui que durant tout son séjour à la Radio, l'émetteur breton a toujours conservé en matière politique une neutralité absolue.

Cette circonstance est peu connue et mérite d'être soulignée, à l'usage des nombreux pays amis de la Bretagne. De fait, Rennes-Bretagne fut peut-être le seul poste de radiodiffusion d'Europe à conserver sous l'occupation son indépendance complète vis-à-vis de la propagande allemande. On conçoit aisément que cela n'était pas toujours facile ni sans risques.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Roparz HEMON borna son action sur le plan uniquement culturel, et la Bretagne y gagna un quart d'heure quotidien d'émissions en langue bretonne. C'est bien là, semble-t-il, qu'il faut chercher les raisons du long internement de Roparz HEMON (il a été emprisonné plus d'un an) et du risque qu'il a couru d'être fortement condamné et de se voir interdire à jamais de poursuivre son œuvre.

Une curieuse interprétation du Droit des peuples

Il nous faut malheureusement rendre compte ici du chauvinisme anti-breton des magistrats reflétant le point de vue officiel, et qui prétend à cette occasion condamner toute action bretonne, fut-elle linguistique, du fait de la présence allemande en Bretagne. Comme si la défense de la langue et de la culture d'un peuple ne devait pas être le sujet

de ses élites, quelles que soient les circonstances, défense pouvant revêtir le caractère d'une lutte lorsque l'état gouvernant méconnaît son droit le plus élémentaire d'être enseigné dans sa langue.

LE REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT JUSTIFIE L'ACTION BRETONNE

Mais revirement complet à cette seconde audience - et c'est là que réside l'intérêt de ce procès désormais historique, on vit ~~représenter~~ l'accusation légitimer l'action de Roparz HEMON et reconnaître implicitement que les pouvoirs publics méconnaissent les aspirations de la Bretagne.

Le Commissaire du Gouvernement qui allait demander l'acquiescement appuya son réquisitoire sur une brochure de propagande de l'Association Ar Brezhoneg er Skol, dont le but est le combat pour l'enseignement officiel de la langue bretonne dans les écoles. Voici le début de ce réquisitoire, dont on a dit qu'il fut une magnifique plaidoirie :

« A la précédente audience du procès de Roparz HEMON, ce dernier, au commencement même de ses explications s'écriait : la question de la langue bretonne est au-dessus de toute politique, et à ce moment là, quelques applaudissements éclatèrent dans la salle. Pourquoi cacherais-je qu'en tout autre lieu j'aurais moi-même applaudi à cette déclaration, et ce que je voudrais vous dire tout d'abord, c'est que le procès qui se déroule ici n'est pas, au delà de la personne de Roparz HEMON ou par delà sa personne le procès de la langue et de la culture bretonne. Ce serait méconnaître les aspirations les plus légitimes d'une province, confirmées du reste par les voix les plus autorisées venues de tous les horizons politiques. »

Or, il faut bien dire que depuis cinquante ans, ce droit pour le peuple breton d'être enseigné dans sa langue lui est refusé. Voilà qui justifie amplement la conduite de Roparz HEMON pendant la période de l'occupation.

Rappelons que par delà la Commission de l'Enseignement du Parlement, le Groupe parlementaire de défense des intérêts bretons, les Conseils Généraux des cinq départements bretons, les Chambres d'Agriculture et de Commerce, plus de 400 conseils municipaux, c'est-à-dire la grande majorité des communes de Basse-Bretagne se sont prononcés pour l'enseignement du breton.

Ce vœu, pour avoir été acquis avant guerre, n'en est pas moins resté lettre morte, et le refus par les Pouvoirs Publics de satisfaire la volonté librement exprimée par l'ensemble de la population bretonne constitue un déni grave aux principes démocratiques dont la France se réclame.

L'association Ar Brezhoneg er Skol - la Ligue Gallique de Bretagne - a été dissoute voici deux ans, sans aucune explication, et cette décision a encore alourdi l'atmosphère pourtant déjà chargée.

Roparz HEMON est libre

Dans ces conditions, on comprendra avec quelle satisfaction fut accueilli le verdict de la Cour, prononçant l'acquiescement de Roparz HEMON, bien que le déclarant en état d'indignité nationale pour 10 ans.

La libération de Roparz HEMON aura n'en doutons pas les plus heureux effets, et elle a été accueillie avec soulagement. Qu'il nous soit permis de regretter que bien qu'innocent et réhabilité aux yeux mêmes de Justice de "pays, il ait dû, mêlé aux voleurs, aux traîtres et aux tortionnaires, payer de quinze mois de prison son attachement et son dévouement

4
éclairé à la renaissance et à la vie culturelle de la Bretagne.

Tous les Celtes au secours de Roparz HÉMON

Pour expliquer en partie cette heureuse évolution des autorités judiciaires il convient de signaler que plus de 700 démarches ont été effectuées, tant par d'éminentes personnalités, dont M^r. DOUGLAS HYDE ex-président de l'Air, que par des communautés spirituelles que l'Union des Professeurs Gallois.

Roparz HÉMON REHAABILITE. IL FAUT RESOUDRE LE PROBLEME BRETON

Nous répétons que la nouvelle de la libération de Roparz HÉMON a produit la meilleure impression dans le mouvement Breton. Chacun espère que les Pouvoirs publics ne s'en tiendront pas à ce geste, qui ne serait alors qu'une hypocrisie de plus et indiquerait la persistance de l'esprit jacobin dont la Bretagne souffre toujours. Les autres pays celtiques l'interpréteraient également ainsi. On connaît les liens étroits de parenté qui les unissent à la Bretagne, et on sait aussi de quelle vigilante attention ils observent désormais la situation.

Depuis longtemps déjà la question bretonne est nettement posée. Elle comporte des revendications précises avant tout d'ordre culturel, l'enseignement du breton étant à la base de toutes. Il est grand temps que satisfaction leur soit enfin donnée.

LA Justice ne doit pas avoir dit son dernier mot

A ce sujet, nous rappelons le choix heureux du Commissaire du Gouvernement tirant argument dans sa plaidoirie des idées d'Ar Brezhoneg er Skol. Soulignons dès à présent la situation fautive qui est actuellement celle des Pouvoirs publics, puisque d'une part ils reconnaissent la légitimité et le bien-fondé de ses revendications, alors que par ailleurs ils l'ont dissoute et déclaré son action illégale. Ar Brezhoneg er Skol avait pour président-fondateur Yann FOUERE, qu'un jugement rendu au mois de mars - et dont certains suspectent la valeur juridique - a prétendu faire disparaître de la scène politique en le condamnant aux travaux forcés à perpétuité.

Les temps semblent avoir changé depuis, et la répression devoir céder la place à une compréhension plus saine des revendications bretonnes, et du plus sur intérêt de la France en la matière. L'acquiescement de Roparz HÉMON est un heureux présage. L'opinion attend maintenant impatiemment des réalisations, en même temps que la révision de certains autres procès.

Nous reviendrons sur tous ces sujets.